

@

Henri MASPERO

**Communautés et
moines bouddhistes
chinois
aux II^e et III^e siècles**

Communautés et moines bouddhistes chinois aux II^e et III^e siècles

à partir de

Communautés et moines bouddhistes chinois aux II^e et III^e siècles

par Henri MASPERO (1883-1945)

Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient, tome X, 1910, pages 222-232.

Disponible sur gallica : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k933847/f227>

Édition en format texte par
Pierre Palpant

www.chineancienne.fr
janvier 2016

Communautés et moines bouddhistes chinois aux II^e et III^e siècles

p.222 On admet généralement que c'est au IV^e siècle que les Chinois commencèrent à se faire bonzes, par autorisation expresse des empereurs. Cette opinion adoptée par presque tous les historiens chinois, laïques ou religieux, tire son origine d'un rapport de Wang Tou 王度 à T'ai tsou 太祖, mieux connu sous son nom personnel de Che Hou 石虎, un des princes de la dynastie barbare des Heou Tchao 後趙. Il y était dit :

« Ah ! les cérémonies des sacrifices royaux au Ciel et à la Terre et des offrandes à toutes les divinités sont consignées par écrit dans le Règlement des Sacrifices ; d'après les rites, les sacrifices sont immuables. Le Buddha vient de l'Occident, c'est un dieu des pays étrangers : il n'est pas digne des sacrifices du Fils du Ciel et des Chinois. C'est à la suite d'un rêve de l'empereur Ming des Han que sa doctrine s'introduisit pour la première fois ; mais (cet empereur) permit seulement aux gens des pays occidentaux d'élever des monastères à la capitale et en province pour adorer leur dieu, et les Chinois ne furent pas autorisés à entrer en religion. Les Wei ne changèrent pas les règles des Han ; et ils suivirent également cette coutume. Aujourd'hui les Tchao ont reçu le mandat (de gouverner l'empire), ils suivent les anciennes règles. Les coutumes des Chinois et des Barbares sont différentes ; les dieux et les hommes ne sont point pareils (chez les Chinois et les Barbares) ; les étrangers ne ressemblent pas aux gens de notre pays ; les sacrifices (des Barbares) n'ont rien de commun avec les rites (des Chinois) ; les rites et les vêtements de la Chine ne doivent pas être mêlés (à ceux des Barbares). Que le Gouvernement interdise absolument aux gens de Tchao d'aller dans les monastères brûler de l'encens et se prosterner, afin d'honorer les rites ; qu'à tous, fonctionnaires et gens du peuple, la loi interdise (le culte du Buddha), et que tous ceux qui y contreviendront soient coupables du p.223 même

Communautés et moines bouddhistes chinois aux II^e et III^e siècles

crime que les sacrilèges 淫祀 ; que les gens de Tchao qui sont çramaṇas reprennent l'habit séculier. »

Tel était le rapport du *tchong-chou-ling* 中書令 Wang Po et de (Wang) Tou. (Che) Hou publia le décret suivant :

« (Wang) Tou présente ce conseil : « Le Buddha est un dieu des pays étrangers, il n'est pas digne des offrandes du Fils du Ciel et des Chinois ».

Moi qui suis né dans les régions frontières, j'ai eu le bonheur de venir gouverner la Chine. Quant aux sacrifices, je dois suivre les coutume de ma nation. Le Buddha étant un dieu barbare 戎神, il est convenable que je lui sacrifie. Ah ! les lois qui depuis l'antiquité éternellement servent de règle ! quand une chose est parfaite et sans défauts, pourquoi s'occuperait-on de (ce qu'ont fait) anciennes dynasties ? Les gens de Tchao sont des Barbares ; j'amnistie de leur sacrilège ceux qui se plaisent à servir le Buddha. Ils sont pleinement autorisés à entrer en religion. » ¹

On peut admettre sans objection le fait avancé par Wang Tou dans son rapport, à savoir qu'il n'existait aucune loi autorisant les Chinois à se faire bonzes ; mais cela prouve-t-il qu'il n'y avait pas eu jusque-là de bonzes chinois ? En aucune façon, et son rapport lui-même montre la fausseté d'une pareille interprétation, puisqu'il parle de faire reprendre le vêtement séculier à tous les gens de Tchao qui se sont faits çramaṇas.

Au reste nous n'en sommes pas réduits à ce passage du rapport de Wang Tou pour savoir qu'il y avait, avant le règne de Che Hou, des bonzes chinois. Au début des Tsin il existait des communautés bouddhistes importantes dans toute la Chine. L'entourage de

¹ *Kao seng tchouan*, k. 9, 51 a. Cf. *Tsin chou*, k. 95, 9b ; *Tseu che t'ong kien, tcheng pien*, k. 95, 1e année *hien-k'ang, yi-wei*, 9 mois, (335) ; *Tseu che t'ong kien kang mou, tcheng pien*, k. 19, 14 b, (année 335) ; *Wieger, Textes historiques*, 1099-1103. Tous les textes chinois dérivent du *Kao seng tchouan*, soit directement, soit par l'intermédiaire du *Tsin chou* qui a copié, en l'abrégéant un peu, la biographie de Fo-t'ou-teng. — La date qui est généralement attribuée à cet événement est loin d'être sûre : ni le *Kao seng tchouan*, ni le *Tsin chou* ne la donnent : ils placent le fait après le transfert de la capitale à Ye, sans préciser plus exactement.

Communautés et moines bouddhistes chinois aux II^e et III^e siècles

Dharmarakṣa, Fa-hou 法護 « le Bodhisattva de Touen-houang » à Tch'ang-ngan ne nous offre guère, il est vrai, que des upāsaka, Nie Tch'eng-yuan 聶承遠 et son fils Nie Tao-tchen 聶道真¹, etc. Mais il eut certainement des disciples religieux, témoin Tchou Fa-tch'eng 竺法乘 qui devint son disciple à l'âge de huit ans² : l'âge de l'enfant montre que si la famille était peut-être d'origine étrangère, elle était fixée en Chine déjà depuis quelque temps. C'était peut-être quelqu'une de ces familles immigrées, comme celle à laquelle appartenait Tchou Chou-lan 竺叔蘭 ; un autre disciple de Dharmarakṣa, dont le père Dharmaçīla 達摩尸羅 et l'oncle s'étaient enfuis de l'Inde, probablement vers le milieu du III^e siècle, et réfugiés en Chine, à Honan. C'est là que Chou-lan naquit³. Disciple de Fa-hou, il vécut à Tch'ang-ngan avec un p.224 autre çramaṇa Tche Hiao-long 支孝龍 de Houai-yang, avec qui il fit quelques traductions en 302⁴. À la même époque vivait le çramaṇa Po Fa-tsou 帛法祖, célèbre par ses discussions avec le tao-che Wang Feou 王浮, auteur du *Houa Hou king*. Il était d'une famille bouddhiste de Ho-nei et entra en religion tout jeune⁵. Son frère Fa-tsou 法祐 rentra également en religion à l'âge de vingt-cinq ans, et fut martyrisé à l'âge de cinquante-sept ans par le *ts'eu-che* de Leang, Tch'ang Kouang 張光⁶. Ils étaient aussi nés en Chine, ces quatre moines, qui sous la direction du çramaṇa K'ang Fa-lang 康法朗 de Tchong-chan, partirent pour l'Occident pendant la période *yong-kia* (307-312), mais qui, pris de peur, à ce qu'il semble,

¹ Sur ces personnages, voir *Tch'ou san tsang k'i tsi*, k. 7, 37 b, 38 b, 45 a, 50 a ; k. 13, 79 b ; *Kao seng tchouan*, k. 1, 4-5. — Une liste assez étendue des collaborateurs de Fa-hou à Tch'ang-ngan se trouve dans la notice du *Tcheng fa koua king* 正法華經 (*Tsh'ou san tsang k'i tsi*, k. 7, 39 a) qui est de 286. Le *K'ai-yuan Che kiao lou* 開元釋教錄, k. 2, 17 b, fait voyager Fa-hou à Lo-yang, mais c'est certainement une erreur. La biographie de Fa-hou dans ce catalogue me semble déceler quelque confusion avec un autre traducteur du même nom qui travaillait à Lo-yang un siècle plus tôt et dont il sera parlé plus loin.

² *Tch'ou san tsang k'i tsi*, k. 13, 79 b ; cf. *Kao seng tchouan*, k. 4, 20 b.

³ *Tch'ou san tsang k'i tsi*, k. 13, 79 b.

⁴ *Kao seng tchouan*, k. 4, 20 a.

⁵ *Kao seng tchouan*, k. 4, 20 a.

⁶ *Kao seng tchouan*, k. 1,4 b, 19. Un moine de ce nom est cité à la biographie de Fo-t'ou-teng 佛圖澄, parmi les disciples de celui-ci (*Ibid.* k. 9, 52 a, 9) et il s'agit probablement du même personnage. Le *Tsin chou*, k. 95, 9 a, écrit Fa-tso, qui est évidemment une faute de copiste.

Communautés et moines bouddhistes chinois aux II^e et III^e siècles

après trois jours de marche dans le désert, n'osèrent pas continuer leur route et s'en retournèrent aussitôt ¹. Tous ces personnages, il est vrai, portent des noms de famille qui semblent déceler une origine étrangère, mais la plupart n'en étaient pas moins chinois. L'habitude était prise de changer de nom de famille en entrant en religion, et de prendre le nom de son maître ; c'est cette coutume que Tao-ngan 道安, un demi-siècle plus tard, transforma en celle de prendre uniformément le nom de famille Che 釋 (Çākya). Po Fa-tsou appartenait à la famille Wan 萬 ², Tche Tao-lin 支道林 à la famille Kouan 關 ³. L'exemple le plus frappant est celui de Tchou Fa-chen 竺法深, un des plus illustres religieux des Tsin Orientaux, qui jouit d'un crédit considérable sous les empereurs Yuan (316-322) et Ming (323-325), et aussi sous l'empereur Ngai (362-365) : malgré ce nom de famille qui semble indiquer un moine hindou, il était le frère cadet du célèbre Wang Touen 王享 ⁴ qui fut tour à tour Premier ministre et rebelle à la fin des Tsin Occidentaux et au début des Tsin Méridionaux. Un autre exemple assez bizarre, mais qui montre bien l'universalité de cette coutume, nous est fourni par la biographie de Dharmarakṣa lui-même : ce personnage issu d'une famille yue-tche fixée à Touen-houang, avait pour nom de famille Tche, mais lorsqu'il se fit moine, il changea ce nom en Tchou 竺, probablement en l'honneur de son maître Tchou Kao-tsouo 竺高座, qui était véritablement étranger ⁵.

p.225 Une anecdote que nous raconte le *Kao seng tchouan* dans la biographie de Tche Hiao-long semble indiquer que les moines chinois

¹ *Fa yuan tchou lin* 法苑珠林, k. 4, 20 b.

² *Tch'ou san tsang k'i tsi*, k. 15, 87 a, 20 ; *Kao seng tchouan*, k. 1, 4 b, 3. M. Pelliot, B. E. F. E.O., VI (1906), 380, suppose que le caractère 萬 est une erreur pour 帛 ; mais je ne crois pas que cette hypothèse soit justifiée. Le *Tch'ou san tsang k'i tsi* et le *Kao seng tchouan* commencent tous les deux la biographie de ce personnage par ces mots : 帛遠字法祖本姓萬氏河內人 Il ne me semble pas qu'on puisse expliquer ce passage en faisant la correction par de 萬 en 帛, à moins d'admettre que la confusion existait dès cette époque ; mais je ne vois guère de moyen de le prouver.

³ *Kao seng tchouan*, k. 4, 21 a, 19.

⁴ *Ibid.*, k. 4, 20 b, 20. Sur Wang Touen, voir *Tsin chou*, k. 98. 1 et suiv. Cf. Giles, *Biographical Dictionary*, n° 2238.

⁵ *Ibid.*, k. 1, 4 a, 9.

Communautés et moines bouddhistes chinois aux II^e et III^e siècles

étaient nombreux alors.

« Quelques personnes disaient : « Les Tsin sont florissants. L'empire ne forme plus qu'une seule famille ; pourquoi les gramaņas ne portent-ils pas tous leurs cheveux et ne laissent-ils pas leurs kāṣayas et leurs vêtements barbares pour porter des robes de soie » ? ¹ On ne se serait pas étonné, ce me semble, de voir des moines étrangers garder leurs costumes, et ce qui choquait, c'était de voir des Chinois l'adopter. Du reste, à cette date, Houei ti (290-306) fondait à Lo-yang le monastère Hing-cheng 興聖寺 où il entretenait constamment cent moines : il serait bien invraisemblable qu'il y eût eu tant de bonzes étrangers à la fois à la capitale. À Min ti 愍帝 (313-316) est attribuée la fondation de deux monastères à Tch'ang-ngan, le T'ong-hiu sseu 通虛寺 et le Po-ma sseu 白馬寺. À la fin des Tsin occidentaux (315) il y avait à la capitale 180 monastères contenant 3.700 moines : il est évident que c'étaient en majeure partie des Chinois ².

Le bouddhisme était donc florissant avant les Heou Tchao, et sous les Tsin Occidentaux, il y avait un grand nombre de moines chinois. Il y en avait même plus tôt encore. On sait que c'est sur la demande des fidèles que Dharmakāla en 256 publia le premier règlement monastique qui ait été traduit en chinois, le *Seng tche kiai pen* 僧祇戒本. Le besoin de règles implique l'existence de congrégations religieuses. On connaît en effet le nom d'un moine chinois du temps des Wei : Tchou Che-hing 朱士行 de Ying-tch'ouan se fit moine tout jeune, puis en 259, partit pour l'Occident et se fixa à Khotan, où il mourut à quatre-vingts ans passés, dans les premières années du IV^e siècle ³. Son

¹ *Kao seng tchouan*, k. 4. 20 a, 10.

² *Che-kiā fang tche* 釋迦方志, k. 2, 107 b. Il faut noter cependant que la fondation du Po-ma sseu de Tch'ang-ngan ne saurait être attribuée à l'empereur Min puisque dès 266, Fa-hou y traduisit le *Siu tchen t'ien tseu king* 續真天子經 (*Tch'ou san tsang k'i tsi*, k. 7, 36 b, 15).

³ *Tchou san tsang k'i tsi*, k. 13, 78 b ; *Kao seng tchouan*, k. 4, 20 a, 6. — Cf. *Tch'ou san tsang k'i tsi*, k. 7, 36 a, qui raconte en détail le voyage de son disciple Fou-jou-t'an en Chine. L'ordination de Tchou Che-hing y est datée par erreur de la même année que son voyage à Khotan.

Communautés et moines bouddhistes chinois aux II^e et III^e siècles

entrée en religion doit donc se placer vraisemblablement dans la première moitié du III^e siècle. Certains écrivains bouddhistes considèrent Tchou Che-hing comme le premier des bonzes chinois ¹. Ce serait donc vers le milieu du III^e siècle qu'il faudrait placer les origines du monachisme en Chine. En réalité, il n'en est rien, et c'est à une date notablement antérieure qu'il faut les faire remonter.

Il y a quelques années, M. Pelliot ² signalait, avec quelques réserves du reste, un texte d'où semblait ressortir que, dès le temps de l'empereur Ming, il y aurait eu des ordinations de bonzes. Malheureusement, les passages du *Fo tsou t'ong ki* auxquels il se référait ³ proviennent d'une source tout à fait suspecte ; ils sont tirés du *Han fa nei tchouan* 漢法內傳 ⁴, ouvrage de polémique du début du VI^e siècle.

p.226 Il y était raconté comment après avoir vaincu les *tao-che* des Cinq Pics et des montagnes dans une grande joute magique en présence de l'empereur, Kāçyapa Mātanga et Tchou Fa-lan avaient opéré de nombreuses conversions et donné l'ordination à plusieurs centaines d'hommes et de femmes pour qui l'empereur fonda dix monastères, sept dans Lo-yang et trois autour de la ville. L'ouvrage se terminait par le passage suivant ⁵ :

« Les maîtres de la Loi, ayant prononcé ces vers (après leur victoire sur les *tao-che*), dirent aux *tao-che* :

— Très Révérends, vous avez eu ce que vous vouliez : une discussion publique ».

Alors le *tao-che* du Pic Song, Liu Houei-t'ong 呂惠迪 répondit :

— C'est faute d'avoir mesuré nos forces que nous avons désiré cette épreuve ; nous avons vu une lueur divine, incompréhensible au monde ; puis sont venues les

¹ *Fo tsou ts'ong ki*, k. 55, 140 a, 16.

² [B. E. F. E.-O., VI \(1906\), 394.](#)

³ *Fo tsou ts'ong ki*, k. 35.

⁴ Sur cet ouvrage, voir ci-dessus, p. 118.

⁵ *Siu tsi kou kin Fo Tao louen heng*, 33 a, 33 b.

Communautés et moines bouddhistes chinois aux II^e et III^e siècles

transformations magiques et les miracles du bodhisattva ; une musique céleste sans pareille s'est faite entendre, afin de nous ramener dans le (bon) chemin que nous avons perdu ; une pluie de fleurs célestes nous a été un signe de bonheur. Pour la première fois, nous savons que votre grande doctrine est réelle ; nous n'avions pas compris la Sainte Loi : nous venons vous demander vos enseignement.

L'empereur alors se leva de son siège et se prosterna aux pieds des maîtres de la Loi ; puis il leur dit :

— Vos disciples ¹ ne peuvent sortir de la série des transmigrations et restent plongés dans le courant du désir. Voici maintenant le début de la prédication de la Vraie Religion en Orient. Je désire que dans votre bonté vous proclamiez et fassiez connaître à tous (la Loi).

Les maîtres de la Loi, ayant reçu cette prière de l'empereur y acquiescèrent. L'empereur dit à la foule :

— Que ceux qui veulent entendre la Loi s'avancent auprès du siège des maîtres de la Loi !

La foule forma un cercle de plusieurs centaines de rangées ; chacun fit silence. Alors les maîtres de la Loi prononcèrent en sanscrit le premier des mystères, dirent les mérites incommensurables du Buddha ; ils firent proclamer à la foule les Trois Joyaux et la Loi excellente. Puis ils dirent à la foule la loi des causes (de renaissance) parmi les hommes, les dieux ou dans les enfers ; ils lui dirent les lois de l'abhidharma du Petit Véhicule 小乘阿毘曇法 ; ils lui dirent les lois du Grand Véhicule Mahāyāna 大乘摩訶衍法 ² ; puis ils dirent les lois de la pénitence et de la rémission des péchés

¹ Bien que dans le *Han fa nei tchouan*, ce terme d'humilité soit généralement employé par l'empereur parlant aux deux moines, pour se désigner lui-même, la suite de la phrase montre qu'il s'agit de tous les assistants.

² Toutes les éditions donnent cette leçon. Il m'est impossible de voir la raison de cette répétition.

Communautés et moines bouddhistes chinois aux II^e et III^e siècles

懺悔滅罪法 ; puis ils dirent les lois des mérites du renoncement au monde 出家功德法. Quand la foule eut entendu la Loi, tous se réjouirent et eurent foi. Alors le *sseu-k'ong* 司空 Lieou Chan-siun 劉善峻, marquis de Yang-tch'eng, dit aux maîtres de la Loi :

— Très Révérends, j'ai vu que votre science était profonde comme la mer ; elle est telle que je ne puis la sonder ; nous désirons conformément (aux enseignements) du bodhisattva renoncer au monde et vous servir. Notre vœu sera-t-il exaucé ?

Les maîtres de la Loi dirent :

— Tout homme en qui se produit une intention de renoncer au monde sera sauvé. Mais vous êtes lié par vos obligations envers le Souverain. Ce n'est pas à nous à donner l'autorisation. p.227

L'empereur alors se tourna vers les maîtres de la Loi et dit :

— Votre disciple jusqu'ici n'avait jamais su démêler le vrai du faux : il manquait d'intelligence pour les distinguer. Vous avez daigné faire briller le miroir de la Loi, et pour la première fois, il a su la vérité. Maintenant, tout ce que cette assemblée contient de *tao-che*, de fonctionnaires, de gens du peuple et de femmes, s'ils sont capables de renoncer au monde, votre disciple lui-même leur rasera la tête, et leur donnera trois vêtements, une bouteille et un bol à aumônes ; de plus, il fondera un ermitage et le leur offrira pour y étudier la Loi.

Les maîtres de la Loi dirent en soupirant :

— Bien, bien ! les mérites de l'empereur sont innombrables.

Alors quand la foule eut entendu que l'empereur donnait son autorisation, tous en ressentirent une grande joie. Les *tao-che* des temples de quatre (des cinq) pics et des montagnes, Liu Houei-t'ong, etc., en tout 620 personnes, se firent moines. Les *tao-che* des temples du Pic Méridional Siu Chan-sin 褚善信 et

Communautés et moines bouddhistes chinois aux II^e et III^e siècles

Fei Chou-ts'ai 費叔才 s'étaient suicidés dans l'assemblée ¹ ; les *tao-che* des temples du Pic Méridional, Pin Li-sin, etc., 618 personnes, n'ayant pas assisté à l'explication de la Loi, ne furent pas autorisés à se faire moines. Les fonctionnaires au-dessus du 5^e degré, Lieou Chan-siun, marquis de Yang-tch'eng, etc., au nombre de quatre-vingt-treize entrèrent en religion. Alors les gardes de l'empereur, au-dessus du 9^e degré, le *tchen-yuan tsiang-kiun* 鎮遠將軍 Mei Keou-eul 美苟兒, etc., au nombre de cent soixante-quinze entrèrent en religion. Le peuple de la capitale et des femmes, A-fan 阿潘, etc., au nombre de cent vingt et un entrèrent en religion.

Le 16^e jour, l'empereur avec tous les grands officiers et les fonctionnaires civils et militaires, au nombre de plusieurs centaines, rasèrent la tête à ceux qui entrèrent en religion. Chaque jour on faisait des offrandes, chaque soir on allumait les torches (pour lire les livres saints) ; on faisait toutes sortes de réjouissances. Enfin, le 30^e jour du 1^{er} mois, quand la distribution des vêtements, des bouteilles et des bols conformes à la Loi fut achevée, (l'empereur) fit élever dix monastères ², sept monastères hors de la ville, trois monastères dans la ville ; sept monastères pour les moines, trois monastères pour les nonnes. Depuis ce temps la Loi du Buddha prospéra en Chine.

Toute cette histoire est de pure imagination : le *Han fa nei tchouan* est un roman fait exprès pour montrer la supériorité du bouddhisme sur le taoïsme, et comme cette légende ne nous est attestée, en dehors de lui, que par une citation du *Wou chou* 吳書 qui n'est qu'un faux fabriqué à

¹ Le suicide de Fei Chou-ts'ai est raconté dans le *Han fa nei tchouan* quelques lignes plus haut (*Siu tsi kou kin Fo Tao louen heng*, 33 a).

² Un des monastères actuels des environs de Ho-nan fou, le *Fa-wang sseu* 法王寺 qui est situé au Nord de la sous-préfecture de Teng-fong, au pied du versant méridional du Song-chan, prétend être l'un de ces dix monastères et place sa fondation en la 14^e année *yong-p'ing* (71). Je ne sais à quelle époque remonte cette tradition ; le monastère existait déjà au début des T'ang (*Ho-nan t'ong tche* 河南通志, k. 50, 17 a).

Communautés et moines bouddhistes chinois aux II^e et III^e siècles

l'aide du *Han fa nei tchouan* lui-même ¹, il n'y a pas à en tenir compte. Mais s'il est impossible à mon avis, de faire état de ce texte, il en existe d'autres qui, sans remonter aussi haut que l'empereur Ming, montrent que le bouddhisme jouit à ses débuts d'une faveur plus grande que ne l'ont p.228 supposé certains historiens, et que les Chinois, avec ou sans l'autorisation impériale, commencèrent à se faire moines assez tôt.

Déjà quelques années avant Tchou Che-hing. Meou-tseu parle de nombreux moines corrompus ² : il n'est pas vraisemblable qu'ils aient tous été des étrangers. Le contraire est même certain, et un heureux hasard nous a conservé le nom d'un moine chinois un peu antérieur à Meou-tseu, le çramaṇa Yen Feou-t'iao 嚴浮調 de Lin-houai, appelé aussi Fo-t'iao 佛調, qui à la fin du II^e siècle travaillait à traduire des sūtras avec l'upāsaka parthe Ngan Hiuan 安玄. C'était un officier, *tou-yu* 都尉, qui dans les dernières années du règne de l'empereur Ling (168-189) se convertit et se fit moine. C'est le plus ancien moine chinois dont le nom soit connu ; mais déjà avec lui nous touchons aux temps légendaires de l'histoire du bouddhisme en Chine.

Des textes malheureusement trop courts permettent de se figurer l'aspect de l'église bouddhiste de Lo-yang dans la dernière moitié du II^e siècle. Autour de quelques missionnaires étrangers, Ngan Ts'ing 安清 (surnommé Che-kao), le plus ancien de tous, dont l'arrivée remontait à la 1^e année *kien-ho* (148) de l'empereur Houan ³, le « bodhisattva hindou » Tchou Cho-fo ⁴, le « bodhisattva yue-tche » Tche Tch'an 支讖 ⁵, tous deux venus un peu plus tard, dans les dernières années du même empereur (147-167), se groupaient, au

¹ Voir ci-dessus, p. 109.

² *Hong ming tsi* 弘明集, k. 1, 3 b. ; cf. [Pelliot, B. E. F. E.-O., VI \(1906\), 394.](#)

³ *Kao seng tchouan*. k. 1 2 a, 7, citant le *Tsong li tchong king mou lou* de Che Tao-ngan, catalogue du milieu du IV^e siècle, sur lequel voir [Maspero, Le songe et l'ambassade de l'empereur Ming, p. 97.](#) Le *Tchou san tsang k'i tsi* 出三藏起集, k. 13. 77 a, 5, dit seulement « au début de l'empereur Houan », de même que le *Kao seng tchouan*, k. 1, 1 b, 3, qui dans ce passage se contente de copier le *Tchou san tsang k'i tsi*.

⁴ *Tchou san tsang k'i tsi*, k. 13, 77 b, 12 ; *Kao seng tchouan*. k. 1,2 b, 3 ; ce dernier écrit Tchou Fo-cho ; c'est certainement une erreur ; toutes les notices des sūtras qui citent son nom récrivent Cho-fo.

⁵ *Tchou san tsang k'i tsi*, k. 13, 77 b, 9 ; *Kao seng tchouan*. k. 1,2 a, 20.

Communautés et moines bouddhistes chinois aux II^e et III^e siècles

monastère Hiu-tch'ang 許昌寺¹, un certain nombre de fidèles laïques, Meng Fou (surnom Yuan-che) de Lo-yang, Tchang Lien (surnom Chao-ngan) de Nan-yang et Tseu-pi de Nan-hai ; et tous ensemble traduisaient les textes sacrés : en 179 le *Tao hing king* 道行經² ; en 198, le *Prajñāsamādhisūtra* 般若三昧經³, qui était traduit pour la seconde fois dans ce groupe à vingt ans d'intervalle, avec l'aide d'un nouveau missionnaire Dharmarakṣa 法護, récemment arrivé. C'est dans cette communauté que se retira Yen Feou-t'iao⁴. Il avait p.229 été peut-être été converti par Ngan Che-kao, avec qui il collabora à la traduction du *Kia-che kie A-nan king* 迦葉結阿難經⁵, et dont il semble avoir été le disciple assidu⁶.

Le « marquis parthe » 安侯, comme on appelait le vieux missionnaire à cause de son origine royale (il était, paraît-il, le fils aîné du roi des Parthes et avait renoncé volontairement au trône pour se faire moine), formait avec son compatriote l'upāsaka Ngan Hiuan 安玄 à qui on avait donné pour un acte d'éclat inconnu accompli pendant les troubles de la fin du règne de l'empereur Ling, le surnom militaire de *k'i-tou-yu* 騎都尉, et enfin le moine chinois Yen Feou-t'iao, une société de traducteurs que les fidèles appelaient, dans leur admiration pour leurs talents, « les Inimitables » 難繼⁷.

¹ *Tchou san tsang k'i tsi*, k. 7, 37 a, 6. Ce passage qui reproduit la notice du *Prajñāsamādhisūtra*, est le plus ancien où le mot reçoit le sens de temple bouddhiste.

² *Tchou san tsang k'i tsi*, k. 7, 36 a.

³ *Ibid.*, 36 b. Les mêmes personnages ont pris part à toutes ces traductions.

⁴ Yen Feou-t'iao était bien réellement *ṛamaṇa* et non *upāsaka* (清信士), comme dit le *Li tai san pao ki*, k. 4, 33 b, 8. Il est vrai qu'il ne se donne pas à lui-même ce titre dans le seul de ses ouvrages qui nous ait été conservé, la préface de son *Cha-mi che houei king*, qu'il signe ainsi : « composé par l'ācārya Yen Feou-t'iao ». Mais il est appelé *ṛamaṇa* par le *Tchou san tsang k'i tsi*, loc. cit. et k. 2, 5 b, 11, et le *Kao seng tchouan* ; et c'est seulement à partir du *Li tai san pao ki*, qu'il a commencé à être désigné comme *upāsaka*. Le *K'ai yuan che kiao lou* et le *Tchen-yuan sin ting che kiao mou lou* 貞元新定釋教目錄, k. 2, 7 b, repoussent formellement cette opinion.

⁵ *Li tai san pao ki*, k. 4, 33 b, 6.

⁶ Voyez la préface du *Cha-mi che houei king*, ap. *Tch'ou san tsang k'i tsi*, k. 10, 55 b.

⁷ *Ibid.* k. 13, 77 b ; *Kao seng tchouan*, k. 1, 1 b. Le *Kao seng tchouan*, sur tous ces personnages, ne fait guère que copier le *Tch'ou san tsang k'i tsi*, mais les biographies sont disposées suivant un ordre différent ; la seule addition importante est la longue discussion, placée à la suite de la biographie de Ngan Che-kao, des textes qui le font vivre jusqu'au début des Tsin. Le *Tch'ou san tsang k'i tsi* semble s'appuyer

Communautés et moines bouddhistes chinois aux II^e et III^e siècles

Mais Yen Feou-t'iao ne fut pas seulement un traducteur, et le premier peut-être de tous les bouddhistes chinois, il composa un livre original, le *Cha-mi che houei* 沙彌十慧 en un chapitre. Le titre même du livre prouve que l'organisation monastique de Lo-yang était alors complète, car ce n'est évidemment pas pour l'instruction de gramaṇeras étrangers qu'il avait été composé. Il me semble également prouver que le *Fo tsou t'ong ki* se trompe quand il affirme qu'au début on recevait seulement les Trois Refuges et que c'est seulement après Dharmakāla qu'on commença à faire des ordinations complètes¹. Yen Feou-t'iao qui avait le titre d'ācārya, avait fait plus que « recevoir les Trois Refuges » 受三歸, et était certainement moine. Il serait d'ailleurs étrange, si c'était vraiment à Dharmakāla qu'étaient dues les premières ordinations complètes, que le *Kao seng tchouan* ne fit même pas mention d'un fait aussi important dans l'histoire du bouddhisme chinois : il déclare simplement que « ce fut la première des règles d'ordination en Chine »², ce qui est tout différent. Il est fort possible que les ordinations faites jusque là sans règlement écrit et d'après la p.230 tradition seulement n'aient pas été absolument correctes, mais la question qui peut avoir eu son importance théorique à l'époque, n'a pas grand intérêt historique : les moines qui demandèrent un règlement à Dharmakāla avaient été peut-être irrégulièrement ordonnés, mais ils n'en étaient pas moins gramaṇas, et menaient la vie monastique ; il ne faut pas du reste oublier que même dans l'Inde les règlements écrits étaient rares ; les moines chinois de cette époque n'étaient donc pas dans une situation

principalement sur les notices placées en tête ou à la fin de quelques sūtras, notices qu'il reproduit parfois en entier. Ce fait est intéressant à constater, car il en résulte qu'une partie au moins des renseignements qui nous sont parvenus sur cette époque, émanent de documents contemporains. Il a cependant connu d'autres sources dont il se sert pour compléter des biographies. Malheureusement ces autres sources sont d'époque assez tardive, et fortement teintées de légende : c'est ainsi que dans la biographie de Ngan Che-kaou, la source inconnue que suit Seng-yeou mentionne à deux reprises le Kouang-tcheou : ce nom nous reporte au plus tôt au milieu du III^e siècle. Il faut même probablement descendre plus bas encore : la mention du mont Lou (*Tch'ou san tsang k'i tsi*, k. 13, 77 a) ne s'explique guère avant l'époque où cette montagne devint célèbre dans le bouddhisme, c'est-à-dire le milieu du IV^e siècle.

¹ *Fo-tsou t'ong ki*, k. 53, 140 a, 16-17.

² *Kao seng tchouan*, k. 1, 2 b, 16 : 中夏戒律始自于此.

Communautés et moines bouddhistes chinois aux II^e et III^e siècles

très différente de leurs frères hindous.

Ainsi il existait au II^e siècle une église bouddhiste florissante à Lo-yang ; les missionnaires avaient réussi à grouper autour d'eux de nombreux laïques et même des moines chinois aussi bien qu'étrangers ; il y avait plusieurs monastères, hors de la ville, le Po-ma sseu au-dedans, le Hiu-tch'ang sseu qui était le centre de traduction, et peut-être d'autres encore. C'était une école d'où sortirent quelques-uns des plus illustres traducteurs du siècle suivant. Tche Tch'an eut pour disciple Tche Leang 支亮 (surnom Ki-ming) qu'il ordonna lui-même. Celui-ci dont on ne sait s'il était d'origine chinoise ou étrangère, devint à son tour le maître de Tche Yue, plus connu sous le nom de Tche K'ien 支謙 (surnom Kong-ming), un des plus grands traducteurs de la dynastie Wou. C'était le fils d'un ambassadeur Yue-tche venu sous l'empereur Ling (168-188), mais il était né et avait été élevé en Chine ¹.

L'origine de cette église est difficile à connaître : avec Ngan Che-Kao, nous touchons à la période légendaire de l'histoire du bouddhisme. On ne cite avant lui que Tchou Fa-lan et Kāçyapa Mātanga, mais leur date est impossible à déterminer. Il n'est pas sûr que Lo-yang ait été l'une des premières villes où s'établirent des missionnaires. Cependant il est certain que Ngan Che-Kao en 148 avait trouvé des bouddhistes à la capitale : la légende de l'introduction de la religion sous l'empereur Ming n'aurait pu se former, lui vivant (et il vécut jusqu'à la fin du siècle), s'il avait été le fondateur de la communauté. En tous cas, ses enseignements ou ceux de ses prédécesseurs semblent avoir porté des fruits abondants ; et l'influence bouddhique à la capitale fut telle que l'empereur Houan sacrifia au Buddha ². La communauté ne cessa de croître et de progresser avec le temps ; elle était déjà très forte à la fin du II^e siècle, et les troubles de cette époque ne semblent pas lui avoir

¹ Notice du *Ho cheou leng yen king*, ap. *Tch'ou san tsang k'i tsi*, k. 7, 37 b, 1. Cette notice fut composée par Tche Min-tou qui vivait dans la 1^e moitié du IV^e siècle (*Kao seng tchouan*, k. 4, 20 a). Le *Tch'ou san tsang k'i tsi*, k. 13, 79 a, donne une version un peu différente de l'arrivée de son père en Chine.

² [Chavannes, Les pays d'Occident d'après le Heou Han chou, T'oung pao, 1907, p. 194, 250.](#)

Communautés et moines bouddhistes chinois aux II^e et III^e siècles

causé grand dommage. Elle survécut à la ruine de Lo-yang par Tong Tcho 董卓, puisque des trois traductions qui nous la font connaître, deux sont antérieures, et une postérieure à cet événement. Quelques membres, il est vrai, s'enfuirent : Tche K'ien ne fut certainement pas le seul à se réfugier dans une région moins troublée. Ngan Che-Kao, d'après la tradition, était aussi parti pour le Sud ; mais toute la fin de sa biographie est tout à fait légendaire et ne mérite aucune confiance. Les missionnaires d'ailleurs continuaient à arriver : Tan-kouo 曇果, Tchou Ta-li 竺大力, dont l'œuvre se place pendant la période *kien-ngan* (196-219). Malgré notre ignorance de l'histoire de cette communauté sous p.231 les Wei, il n'y a pas de raison de croire que les fidèles que nous trouvons un demi-siècle plus tard autour du second Fa-hou, n'étaient pas les descendants de ceux qu'avait convertis le premier.

L'histoire de l'église de Lo-yang est la seule que nous puissions suivre avec quelque précision, malgré bien des lacunes. Mais il doit y avoir eu des communautés ailleurs : nous savons par la biographie de K'ang Seng-houei 康僧會 qu'on admettait généralement que le bouddhisme n'avait pas pénétré au Sud du fleuve Bleu avant le début des Wou ; pourtant la légende de Ngan Che-kaio le fait voyager sur les bords du Po-yang et même encore plus au sud. Mais sans faire usage de légendes tardives et suspectes, l'histoire de K'ang Seng-houei elle-même montre que dès le début du III^e siècle, la religion commençait à s'implanter à l'extrême Sud de l'empire chinois, et la conversion de Meou-tseu nous en est une autre preuve.

L'histoire de Tche Jong 竺曇 nous montre le bouddhisme florissant dans le Nord du Kiang-sou. Tche Jong, bouddhiste zélé, faisait de la propagande autour de lui ¹. Mais il ne fut pas le premier introducteur du bouddhisme dans ce pays. En effet, c'est à sa résidence de P'eng-tch'eng ² que se trouvait la capitale du royaume

¹ Sur le bouddhisme de Tche Jong, cf. Pelliot, *B. E. F. E.-O, VI (1906), 395.*

² Bien que le lieu de résidence de Tche Jong ne soit donné par aucun texte, il me semble résulter de ce que nous savons que c'était bien P'eng-tch'eng. Des trois commanderies où il avait la direction du transport des grains, Kouang-ling doit être

Communautés et moines bouddhistes chinois aux II^e et III^e siècles

de Tch'ou au temps de l'empereur Ming ¹, et c'est là que se trouvaient les çramaṇas et les upāsakas dont parle le décret impérial. Au VI^e siècle on attribuait au roi Ying l'érection d'un monastère des environs de P'eng-tch'eng, l'A-yu wang sseu 阿育王寺 ; mais l'attribution est loin d'être sûre ². En tous cas le bouddhisme survécut au roi qui l'avait protégé le premier. Pendant la période *hi-ping* (172-178), à la mort d'un certain Siang, son frère éleva sur sa tombe un stūpa qui subsistait encore quelques siècles plus tard ³. Juste à cette époque, nous voyons que le bouddhisme avait gagné le Nord du Chan-tong, et que Siang Kiai 襄楷 qui était originaire des environs de Ts'i-nan fou le connaissait quelque peu ⁴. Les efforts de Tche Jong tombaient donc dans une population déjà préparée, et le succès s'en explique d'autant plus facilement.

p.232 On ne sait malheureusement rien de ces premières communautés, et il faut se borner à en constater l'existence. L'histoire du bouddhisme en Chine pendant les deux premiers siècles, telle que les bouddhistes eux-mêmes l'ont écrite, n'est guère que l'histoire des traductions du *Tripitaka*. Ainsi s'explique que les noms des moines chinois n'aient pas survécu : leur ignorance des langues étrangères leur interdisait le rôle de traducteurs. En même temps, c'est ce qui fait l'intérêt du cas de Yen Feou-t'iao, le seul d'entre eux dont le nom soit parvenu jusqu'à nous : il nous prouve que les fidèles n'attendaient pas l'autorisation impériale pour entrer en religion. La nécessité de cette autorisation, qui découle normalement des idées du temps sur l'autorité

écartée puisque c'est là qu'il se réfugia d'abord dans sa fuite ; on ne peut hésiter qu'entre Hia-p'ei et P'eng-tch'eng. Mais si le territoire de la commanderie de Hia-p'ei était traversé par le Grand canal, on plutôt par la rivière Sseu qui, communiquant naturellement avec le Houang-ho, prolongeait le Grand canal vers le nord-ouest, le chef-lieu de la commanderie en était fort éloigné ; P'eng-tch'eng au contraire était presque sur les bords du Sseu-chouei. Si on ajoute que la fuite fut causée, d'après le *Heou Han chou* (k. 103, 6 a) par la prise de P'eng-tch'eng par Ts'ao Ts'ao (193) tandis que Hia-p'ei ne fut menacée que bien plus tard, en 198, il me semble légitime de conclure qu'il y a de fortes présomptions pour la localisation de la résidence de Tche Jong à P'eng-tch'eng. — Cf. ci-dessus p. 103.

¹ *Heou Han chou*, k. 31, 4 a.

² *Chouei king tchou*, k. 25, 20 b.

³ *Chouei king tchou*, k. 23, 13 b.

⁴ *Heou Han chou*, k. 60, 8 a. Cf. Pelliot, [B. E. F. E.-O., VI \(1906\), 385](#).

Communautés et moines bouddhistes chinois aux II^e et III^e siècles

de l'empereur, semble avoir été une arme de lettrés contre le bouddhisme déjà puissant : dans le mémoire de Wang Tou cité au début de cet article, ce n'est pas autre chose ; et le récit du *Han fa nei tchouan* traduit ci-dessus montre que les bouddhistes eux-mêmes avaient accepté cette théorie, et paraît n'avoir été inventé que pour prouver que l'autorisation avait été accordée dès l'origine.

@